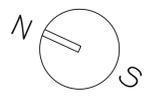
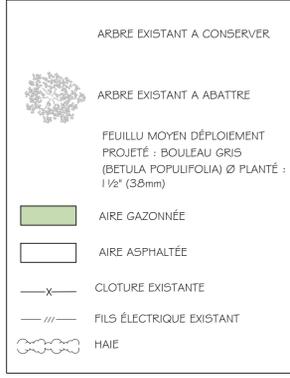
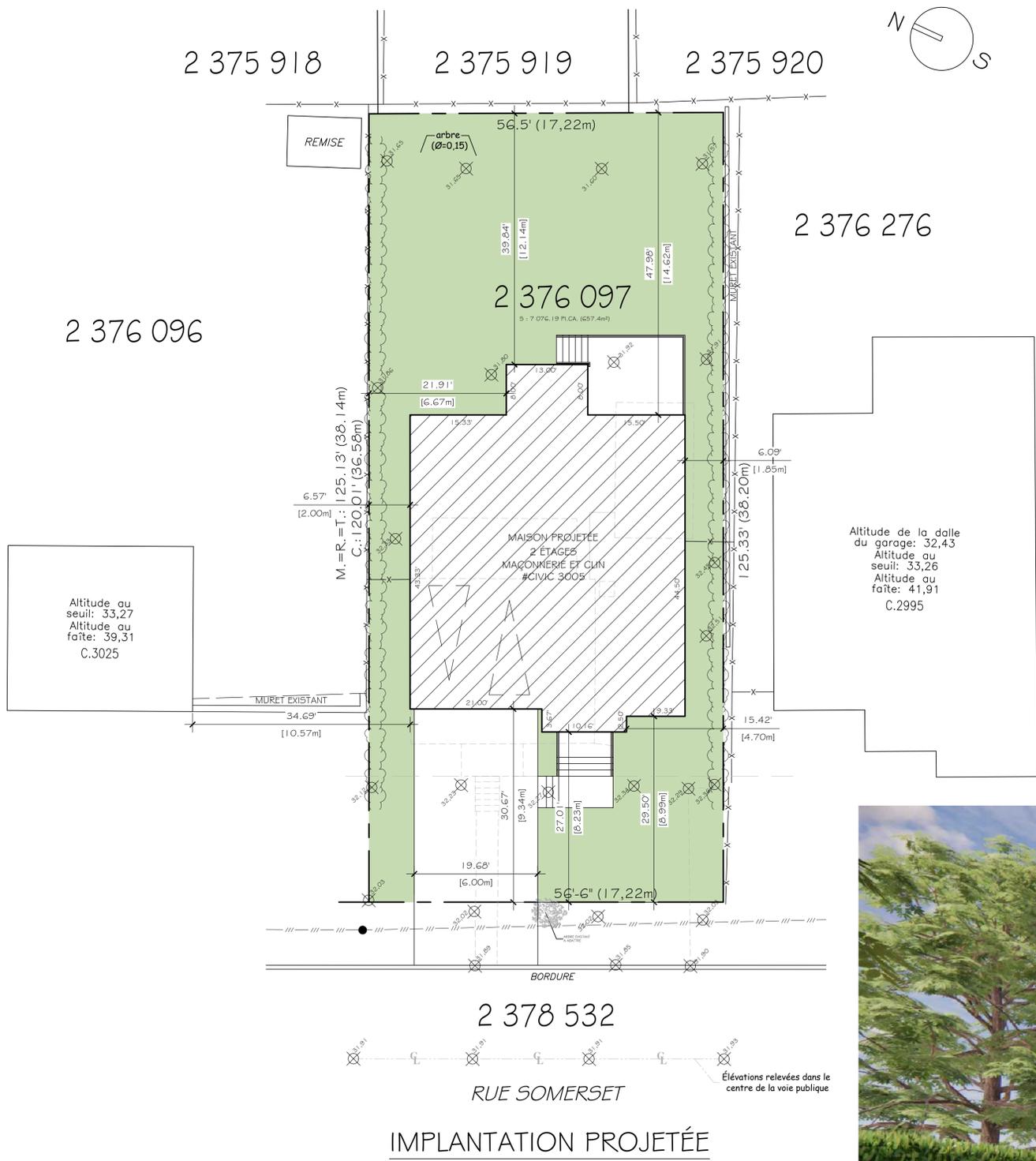


2 375 918 2 375 919 2 375 920



EMPRISE AU SOL
SUPERFICIE LOT : 7076,19 P.I.C.A. (657,4m²)
3 1/2% REQUIS : 2193,62 P.I.C.A. (205m²)
PROPOSÉ : 2 209,83 P.I.C.A. (31,23%)



Altitude de la dalle
du garage: 32,43
Altitude au
seuil: 33,26
Altitude au
faîte: 41,91
C.2995

Altitude au
seuil: 33,27
Altitude au
faîte: 39,31
C.3025

2 378 532
RUE SOMERSET
IMPLANTATION PROJETÉE



LÉGENDE # ABRÉVIATIONS

←	SENS DES POUTRELLES	} VOIR INGÉNIEUR DU FAB.
P.B.	POUTRELLE DE BOIS	
F.R.	FERME RENFORCÉE	
F.D.	FERME DOUBLÉE	
⊙	ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR	
⚠	AVERTISSEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX	
⚠	AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE	
⊠	VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ	
▨	CLOISON PORTEUSE	
⦿	DRAIN PLANCHER 4\"/>	

NOTES GÉNÉRALES

- *L'ENTREPRENEUR SÉRA TENU DE MESURER ET VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
- *LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÉGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR LORS DES TRAVAUX.
- *LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.
- *ESCALIER: ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8\"/>

NOTE SALLE DE BAIN:

PRÉVOIR REMPLACER GYPSE 1/2\"/>

NOTE : LE GARAGE SERA RELIÉ À UNE FUTURE FOSSE SEPTIQUE AINSI QU'UN CHAMPS D'ÉPURATION OU ÉCOFLOW, SELON NORMES APPLICABLES.

NOTE MUR EXTÉRIEUR
LA RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE DES MURS ET DES FONDATIONS, SOIT LEUR CAPACITÉ PORTANTE, REVIENT À L'ENTREPRENEUR OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE : LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE. LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE: LA STRUCTURE D'ACIER, DE BOIS ET LES FONDATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE: PRÉVOIR VÉRIFIER LES COLONNES AJUSTABLES OU COLONNES PSL SI LEUR CAPACITÉ PORTANTE EST ADÉQUATE (V. ING. DU FABRICANT).

NOTE: PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION.

EN CE QUI CONCERNE LA TOITURE OÙ IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM VENTILÉS, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET/OU À VENIR. UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADÉQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB EN VIGUEUR ET LES RÉGLES DE L'ART.

FONDATIONS
-LES FONDATIONS SUGGÉRÉES ONT ÉTÉ PRÉVUES POUR UN SOL DE CAPACITÉ PORTANTE ÉGALE À 2000lbs/psf.
-LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PRÉSENTATION
PIIA CCU
DATE: 2024-03-18

RÉVISION

1	2024-05-01
2	2024-05-24
3	2024-06-28
4	2024-08-19

POUR PERMIS ET CONSTRUCTION
DATE: 2024-09-10

RÉVISION

Yves Bilodeau Dessinateur Inc.
(450) 668-7155 / 1-877-668-7155



L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.C.O. DE L'ÉDITION EN VIGUEUR.
LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE MODIFIÉS SELON LA NATURE DU SOL (VOIR INGÉNIEUR)

CLIENT: DESPINA GIOUZELIS
MODÈLE: COTTAGE
ADRESSE: 3005 RUE SOMERSET, VILLE ST-LAURENT
DOSSIER: 23-107 / ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"
DATE: 2024-09-10



FAÇADES DE RAYONNEMENT (SELON CCQ-CNB 2015 PARTIE 9)	
USAGE	GRUPE C
ÉLÉVATION LAT. GAUCHE	
Surface	1071.76 P ² (99.57 m ²)
Distance limitative	6.57 (2.0 m)
% de baies permises	9.0 % (86.46 P ²)
Ouvertures totales	5.54 % (59.40 P ²)
DRF:	9.10.15.5
Construction:	9.10.15.5
Revêtement:	9.10.15.5

LÉGENDE DES FINIS	
	1 BRIQUE DUNKERRON MATT DE CIE CANADA BRIQUE
	2 BARDEAUX D'ASPHALTE BP MYSTIQUE NOIR 2 TONS
	3 PÉNÉTRATION ET PORTES ALUMINIUM NOIR
	4 FINITION DE CIMENT COULEUR: GRIS MOYEN
	5 FASCIA, SOFFITES ALUMINIUM COULEUR NOIR
	6 ALLEGE DE PIERRE LISSE PIERRE TECHNOPROFIL COULEUR: PICASSO FOLI GLACE
	7 GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE COULEUR NOIR ET VERRE TREMPÉ
	8 REVÊTEMENT DE BOIS D'INGÉNIEUR DE CIE SAINT-LAURENT COULEUR ÉBÈNE

OUVERTURE MAX 30%	
SURFACE MUR BRUTE:	4408.78 P ²
OUV. MAX: 4408.78 P ² X 30% =	1322.63 P ²
OUV. PRÉVUE: 622.19 P ² =	14.11%

NOTE DE FENÊTRES:
TOUTES LES FENÊTRES QUI ONT LEURS SEUILS À MOINS DE 36" DU PLANCHER AURONT UN LIMITATEUR D'OUVERTURE À 4".

FENÊTRE EGRESS DCOF (9.7.2.2)

LÉGENDE # ABRÉVIATIONS	
	SENS DES POUTRELLES
	P.B. POUTRELLE DE BOIS
	F.R. FERME RENFORCÉE
	F.D. FERME DOUBLÉE
	ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
	AVERTISSEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX
	AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
	VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ
	CLOISON PORTEUSE
	DRAIN PLANCHER 4"Ø

NOTES GÉNÉRALES

*L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE MESURER ET VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

*LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR LORS DES TRAVAUX.

*LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.

*ESCALIER: ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8".

*INGÉNIEUR:
-VENTILATION, MÉCANIQUE, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE, SÉCURITÉ INCENDIE: PAR INGÉNIEUR
-SEMELLES ET FONDATIONS À TITRE INDICATIF, À ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR.

NOTE SALLE DE BAIN:
PRÉVOIR REMPLACER GYPSE 1/2" PAR GYPSE 3/4" HYDROFUGE DANS CHAQUE SALLE DE BAIN AYANT UN BAIN ET/OU UNE DOUCHE (SELON ART. 9.29.2. (CCQ-CNB 2010))

NOTE: LE GARAGE SERA RELIÉ À UNE FUTURE FOSSE SEPTIQUE AINSI QU'UN CHAMPS D'ÉPURATION OU ÉCOFLOW, SELON NORMES APPLICABLES.

NOTE MUR EXTÉRIEUR
LA RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE DES MURS ET DES FONDATIONS, SOIT LEUR CAPACITÉ PORTANTE, REVIENT À L'ENTREPRENEUR OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE: LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE LÉPINETTE STRUCTURALE. LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE: LA STRUCTURE D'ACIER, DE BOIS ET LES FONDATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE: PRÉVOIR VÉRIFIER LES COLONNES AJUSTABLES OU COLONNES PSL SI LEUR CAPACITÉ PORTANTE EST ADEQUATE (V. ING. DU FABRICANT).

NOTE: PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION.

EN CE QUI CONCERNE LA TOITURE OÙ IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM VENTILÉS, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET/OU À VENIR. UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADEQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB EN VIGUEUR ET LES RÈGLES DE L'ART.

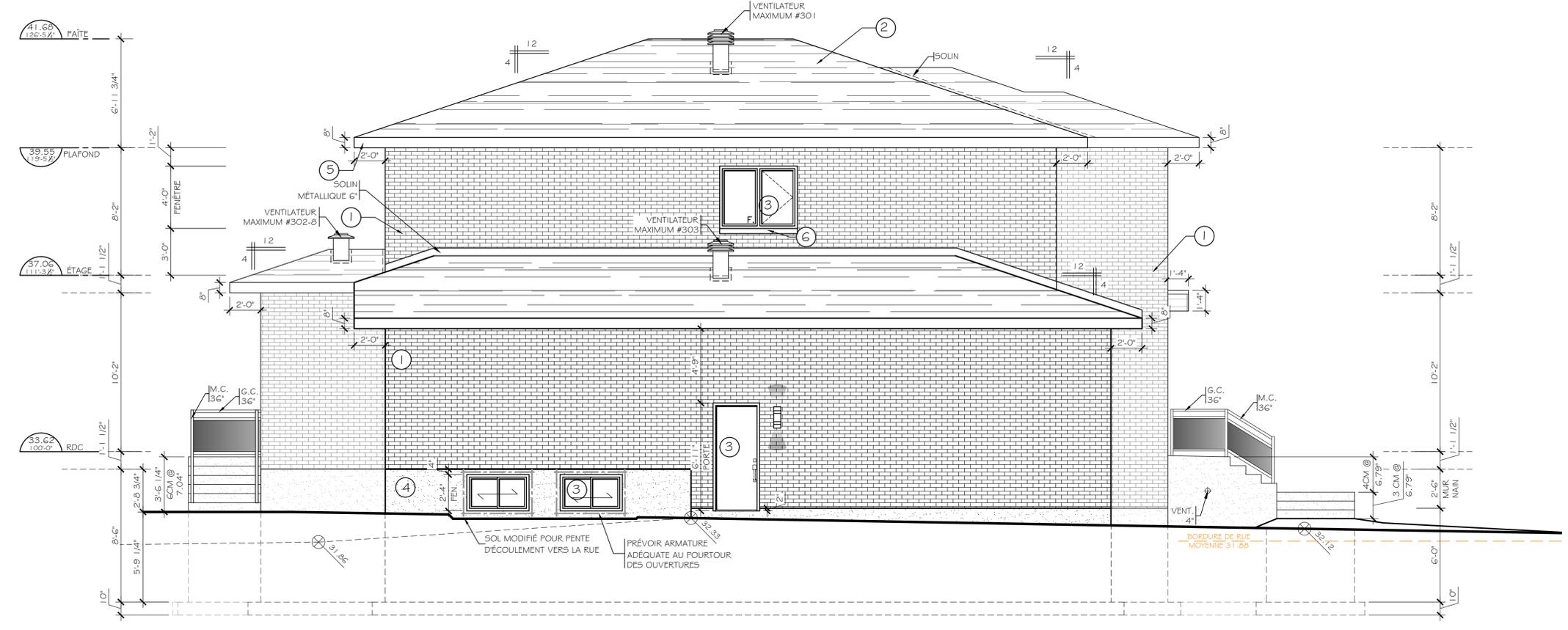
FONDATIONS
-LES FONDATIONS SUGGÉRÉES ONT ÉTÉ PRÉVUES POUR UN SOL DE CAPACITÉ PORTANTE ÉGALE À 2000lb/psf.
-LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PRÉSENTATION
PIIA CCU
DATE: 2024-03-18

RÉVISION	
1	2024-05-01
2	2024-05-24
3	2024-06-28
4	2024-08-19

POUR PERMIS ET CONSTRUCTION
DATE: 2024-09-10

RÉVISION	



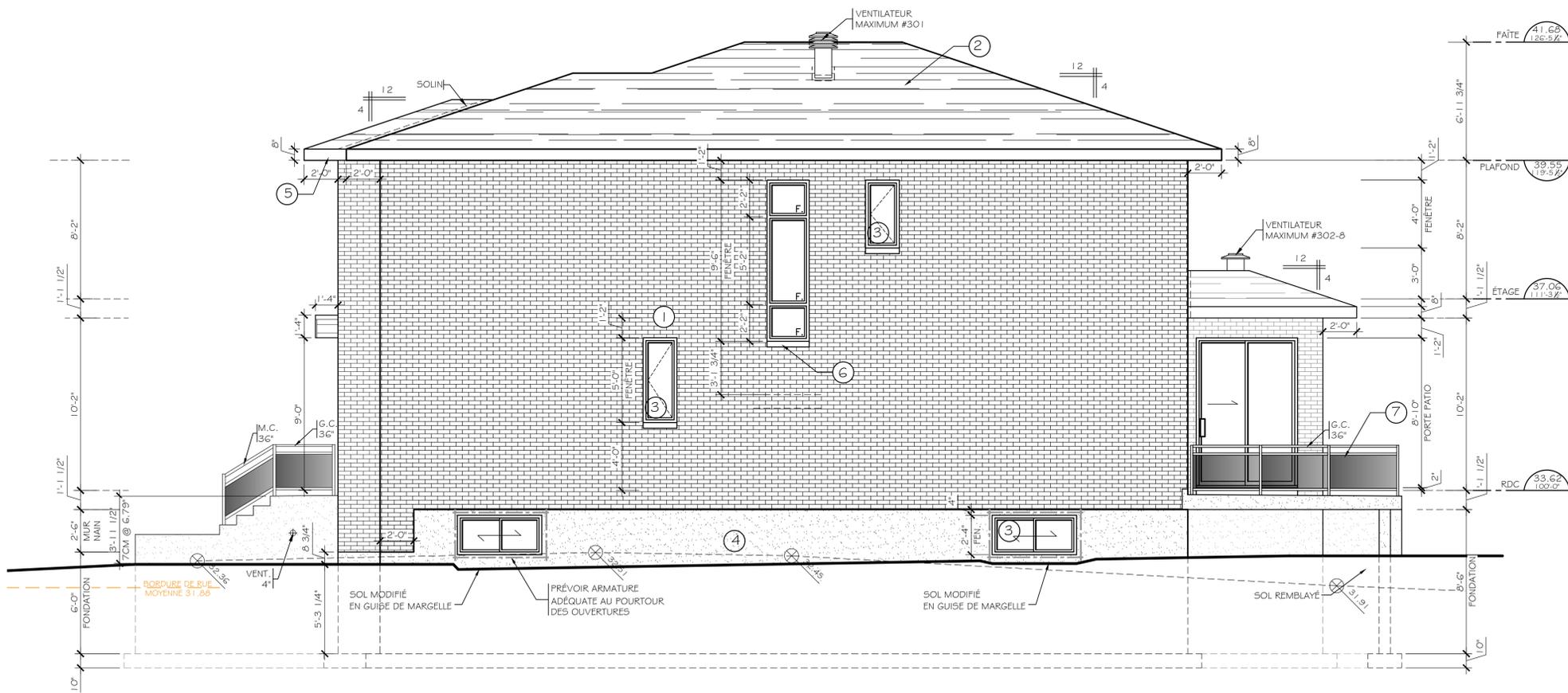
ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

Yves Bilodeau Dessinateur Inc.
 (450) 668-7155 / 1-877-668-7155



- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.C.O. DE L'ÉDITION EN VIGUEUR.
- LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE MODIFIÉS SELON LA NATURE DU SOL (VOIR INGÉNIEUR)

CLIENT: DESPINA GIOUZELIS
 MODÈLE: COTTAGE
 ADRESSE: 3005 RUE SOMERSET, VILLE ST-LAURENT
 DOSSIER: 23-107 / 1/4" = 1'-0"
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
 DATE: 2024-09-10



ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE

OUVERTURE MAX 30%
 SURFACE MUR BRUTE: 4408.78 P²
 OUV. MAX: 4408.78 P² X 30% = 1322.63 P²
 OUV. PRÉVUE: 622.19 P² = 14.11 %

NOTE DE FENÊTRES:
 TOUTES LES FENÊTRES QUI ONT LEURS SEUILS À MOINS DE 36" DU PLANCHER AURONT UN LIMITATEUR D'OUVERTURE À 4".

FENÊTRE EGRESS
 DCOF (9.7.2.2)

FAÇADES DE RAYONNEMENT (SELON CCQ-CNB 2015 PARTIE 9)

USAGE	GROUPE C
ÉLÉVATION LAT. DROITE	
Surface	1138.23 P ² (105.74 m ²)
Distance limitative	6.09' (1.85 m)
% de baies permises	7.7 % (87.64 P ²)
Ouvertures totales	5.72 % (65.05 P ²)
DRF: 9.10.15.5	
Construction: 9.10.15.5	
Revêtement: 9.10.15.5	

FAÇADES DE RAYONNEMENT (SELON CCQ-CNB 2015 PARTIE 9)

USAGE	GROUPE C
ÉLÉVATION ARRIÈRE	
Surface	919.58 P ² (85.43 m ²)
Distance limitative	39.94' (12.14 m)
% de baies permises	100 % (919.58 P ²)
Ouvertures totales	25.80 % (237.24 P ²)
DRF: 9.10.15.5	
Construction: 9.10.15.5	
Revêtement: 9.10.15.5	

- LÉGENDE # ABRÉVIATIONS**
- ← SENS DES POUTRELLES
 - P.B. POUTRELLE DE BOIS
 - F.R. FERME RENFORCÉE
 - F.D. FERME DOUBLÉE
 - ⊙ ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
 - ⚠ AVERTISSEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX
 - ⚠ AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
 - ⊠ VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ
 - ▨ CLOISON PORTEUSE
 - ⊙ DRAIN PLANCHER 4"Ø
 - VOIR INGÉNIEUR DU FAB.

NOTES GÉNÉRALES

- *L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE MESURER ET VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
- *LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR LORS DES TRAVAUX.
- *LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.
- *ESCALIER: ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8".
- *INGÉNIEUR:
 - VENTILATION, MÉCANIQUE, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE, SÉCURITÉ INCENDIE: PAR INGÉNIEUR
 - SEMELLES ET FONDATIONS À TITRE INDICATIF, À ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR.

NOTE SALLE DE BAIN:
 PRÉVOIR REMPLACER GYPSE 1/2" PAR GYPSE 1/2" HYDROFUGE DANS CHAQUE SALLE DE BAIN AYANT UN BAIN ET/OU UNE DOUCHE. (SELON ART. 9.29.2. (CCQ-CNB 2010))

NOTE : LE GARAGE SERA RELIÉ À UNE FUTURE FOSSE SEPTIQUE AINSI QU'UN CHAMPS D'ÉPURATION OU ÉCOFLOW, SELON NORMES APPLICABLES.

NOTE MUR EXTÉRIEUR:
 LA RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE DES MURS ET DES FONDATIONS, SOIT LEUR CAPACITÉ PORTANTE, REVIENT À L'ENTREPRENEUR OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE : LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE. LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE : LA STRUCTURE D'ACIER, DE BOIS ET LES FONDATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE: PRÉVOIR VÉRIFIER LES COLONNES AJUSTABLES OU COLONNES PSL SI LEUR CAPACITÉ PORTANTE EST ADEQUATE (V. ING. DU FABRICANT).

NOTE: PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION.

EN CE QUI CONCERNE LA TOITURE OÙ IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM VENTILÉES, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET/OU À VENIR. UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADEQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB EN VIGUEUR ET LES RÈGLES DE L'ART.

FONDATIONS
 -LES FONDATIONS SUGGÉRÉES ONT ÉTÉ PRÉVUES POUR UN SOL DE CAPACITÉ PORTANTE ÉGALE À 2000lbs/psf.
 -LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PRÉSENTATION
 PIIA CCU
 DATE: 2024-03-18

RÉVISION

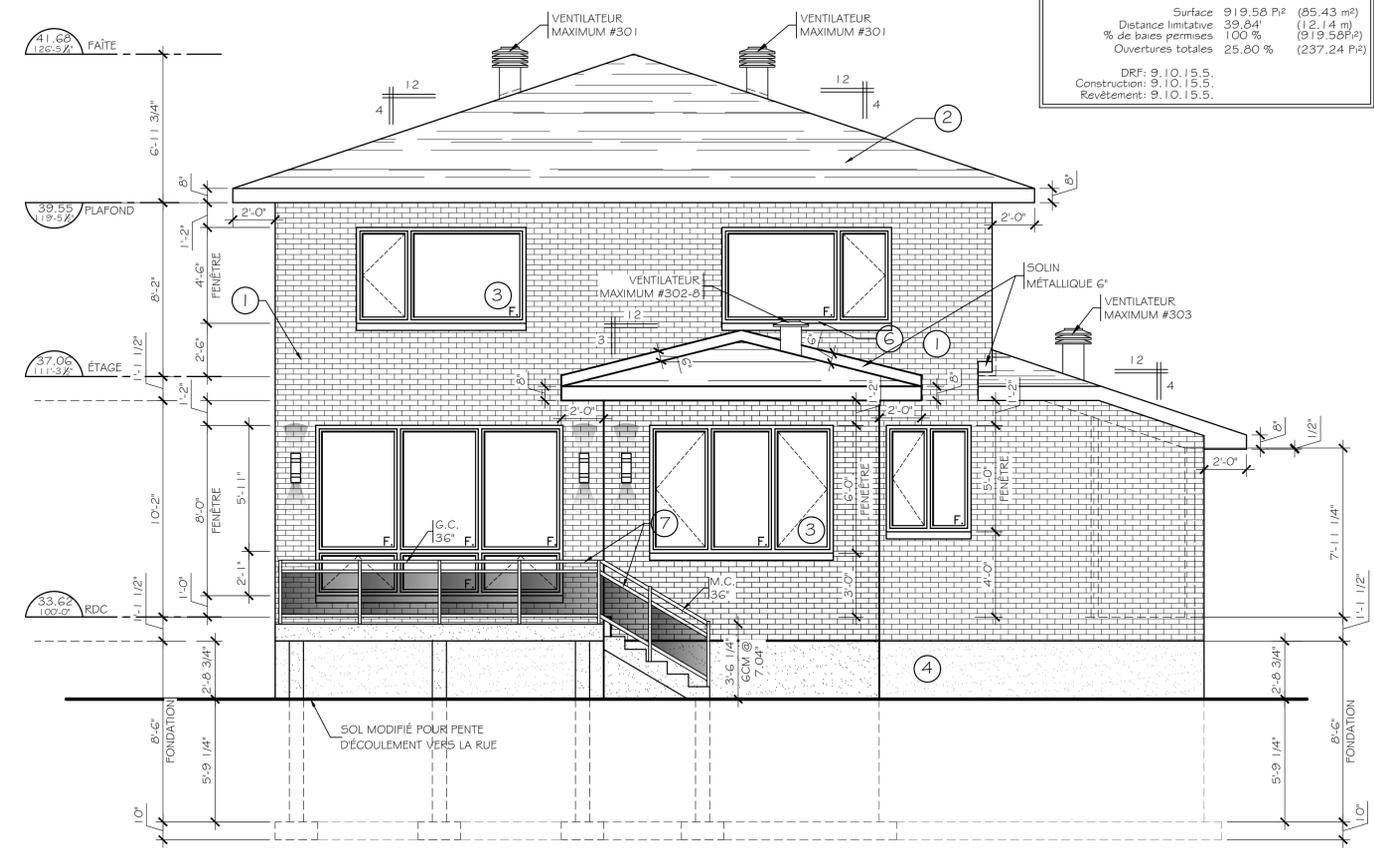
N°	DATE
1	2024-05-01
2	2024-05-24
3	2024-06-28
4	2024-08-19

POUR PERMIS ET CONSTRUCTION
 DATE: 2024-09-10

RÉVISION

N°	DATE

- LÉGENDE DES FINIS**
- | | | | |
|---|---|---|---|
| ① | BRIQUE DUNKERRON MATT DE CIE CANADA BRIQUE | ⑤ | FASCIA, SOFFITES ALUMINIUM COULEUR NOIR |
| ② | BARDEAUX D'ASPHALTE BP MYSTIQUE NOIR 2 TONS | ⑥ | ALÈGE DE PIERRE LISSE PIERRE TECHNOPROFIL COULEUR: PICASSO POLI GLACE |
| ③ | FENESTRATION ET PORTES ALUMINIUM NOIR | ⑦ | GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE COULEUR NOIR ET VERRE TREMPÉ |
| ④ | FINITION DE CIMENT COULEUR: GRIS MOYEN | ⑧ | REVÊTEMENT DE BOIS D'INGÉNIEUR DE CIE SAINT-LAURENT COULEUR EBÈNE |



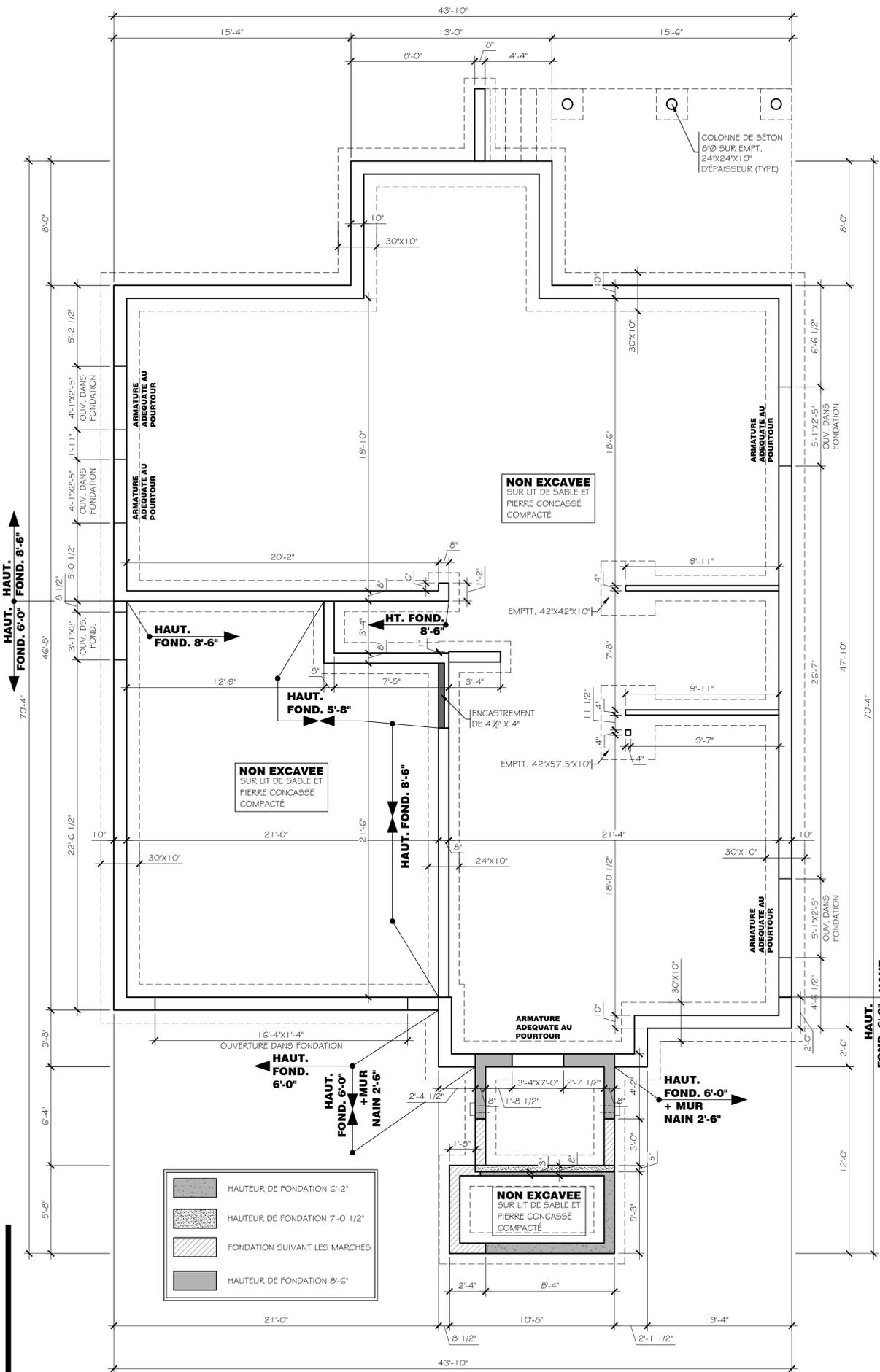
ÉLÉVATION ARRIÈRE

Yves Bilodeau Dessinateur Inc.
 (450) 668-7155 / 1-877-668-7155



- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.C.O. DE L'ÉDITION EN VIGUEUR.
- LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE MODIFIÉS SELON LA NATURE DU SOL (VOIR INGÉNIEUR)

CLIENT: DESPINA GIOUZELIS
 MODÈLE: COTTAGE
 ADRESSE: 3005 RUE SOMERSET, VILLE ST-LAURENT
 DOSSIER: 23-107 / 1/4" = 1'-0"
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
 DATE: 2024-09-10



PLAN DES FONDATIONS

9.13.4 PROTECTION CONTRE LES GAZ SOUTERRAINS

ARTICLE 9.13.4.6 DÉPRESSURISATION SOUS LE PLANCHER

LE PLANCHER DOIT REPOSER SUR UNE COUCHE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES. (conformément à l'article 9.16.2.1)

LE PLANCHER SUR LE SOL DOIT ÊTRE MUNI D'UNE MEMBRANE DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DE GAZ SOUTERRAINS (conformément à l'article 9.13.4.5)

UN TUYAU D'AU MOINS 100mm (4") Ø DOIT TRAVERSER VERTICALEMENT LE PLANCHER, AU CENTRE OU PRÈS DU CENTRE DU PLANCHER, DE SORTIE QUE:

a) L'ouverture inférieure du tuyau soit enfoncée dans la couche de matériaux granulaires.

b) Le haut du tuyau permette le raccordement à l'équipement de dépressurisation.

LA COUCHE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DOIT AVOIR, PRÈS DU CENTRE DU PLANCHER, AU MOINS 150mm (6") D'ÉPAISSEUR.

L'EXTRÉMITÉ SUPÉRIEURE DU TUYAU DOIT ÊTRE MUNIE D'UN COUVERCLE AMOVIBLE.

LE TUYAU DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ DE MANIÈRE À INDICUER CLAIREMENT QU'IL SERT UNIQUEMENT À RECUEILLIR LES GAZ SOUTERRAINS (RADON).

- 1 PORTE ENTRE GARAGE/MAISON CONFORME (CCQ-CNB 2010 ART.9.10.13.15.)
 - PORTE À AME PLEINE, (VOIR PLAN POUR LARGEUR) (MIN. 32")
 - SEUIL COUPE-FROID
 - PRÉVOIR FERME-PORTE
- 2 PORTE CHAMBRE FROIDE
 - PORTE À AME PLEINE,
 - SEUIL COUPE-FROID

- LÉGENDE # ABRÉVIATIONS**
- ← SENS DES POUTRELLES
 - P.B. POUTRELLE DE BOIS
 - F.R. FERME RENFORCÉE
 - F.D. FERME DOUBLÉE
 - ⚡ ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
 - ⚠ AVERTISSEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX
 - ⚠ AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
 - ⊠ VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ
 - ▬ CLOISON PORTEUSE
 - ⊙ DRAIN PLANCHER 4"Ø

NOTES GÉNÉRALES

*L'ENTREPRENEUR S'ERA TENU DE MESURER ET VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

*LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR LORS DES TRAVAUX.

*LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.

*ESCALIER: ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8".

*INGÉNIEUR: VENTILATION, MÉCANIQUE, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE, SÉCURITÉ INCENDIE: PAR INGÉNIEUR

*SEMELLES ET FONDATIONS À TITRE INDICATIF, À ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR.

NOTE SALLE DE BAIN:

PRÉVOIR REMPLACER GYPSE 1/2" PAR GYPSE 1/2" HYDROFUGE DANS CHAQUE SALLE DE BAIN AVANT UN BAIN ET/OU UNE DOUCHE. (SELON ART. 9.29.2. (CCQ-CNB 2010))

NOTE : LE GARAGE SERA RELIÉ À UNE FUTURE FOSSE SEPTIQUE AINSI QU'UN CHAMPS D'ÉPURATION OU ÉCOFLOW, SELON NORMES APPLICABLES.

NOTE MUR EXTÉRIEUR: LA RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE DES MURS ET DES FONDATIONS, SOIT LEUR CAPACITÉ PORTANTE, REVIENT À L'ENTREPRENEUR OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE : LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE LÉPINETTE STRUCTURALE. LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE : LA STRUCTURE D'ACIER, DE BOIS ET LES FONDATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE : PRÉVOIR VÉRIFIER LES COLONNES AJUSTABLES OU COLONNES PSL SI LEUR CAPACITÉ PORTANTE EST ADEQUATE (V. ING. DU FABRICANT).

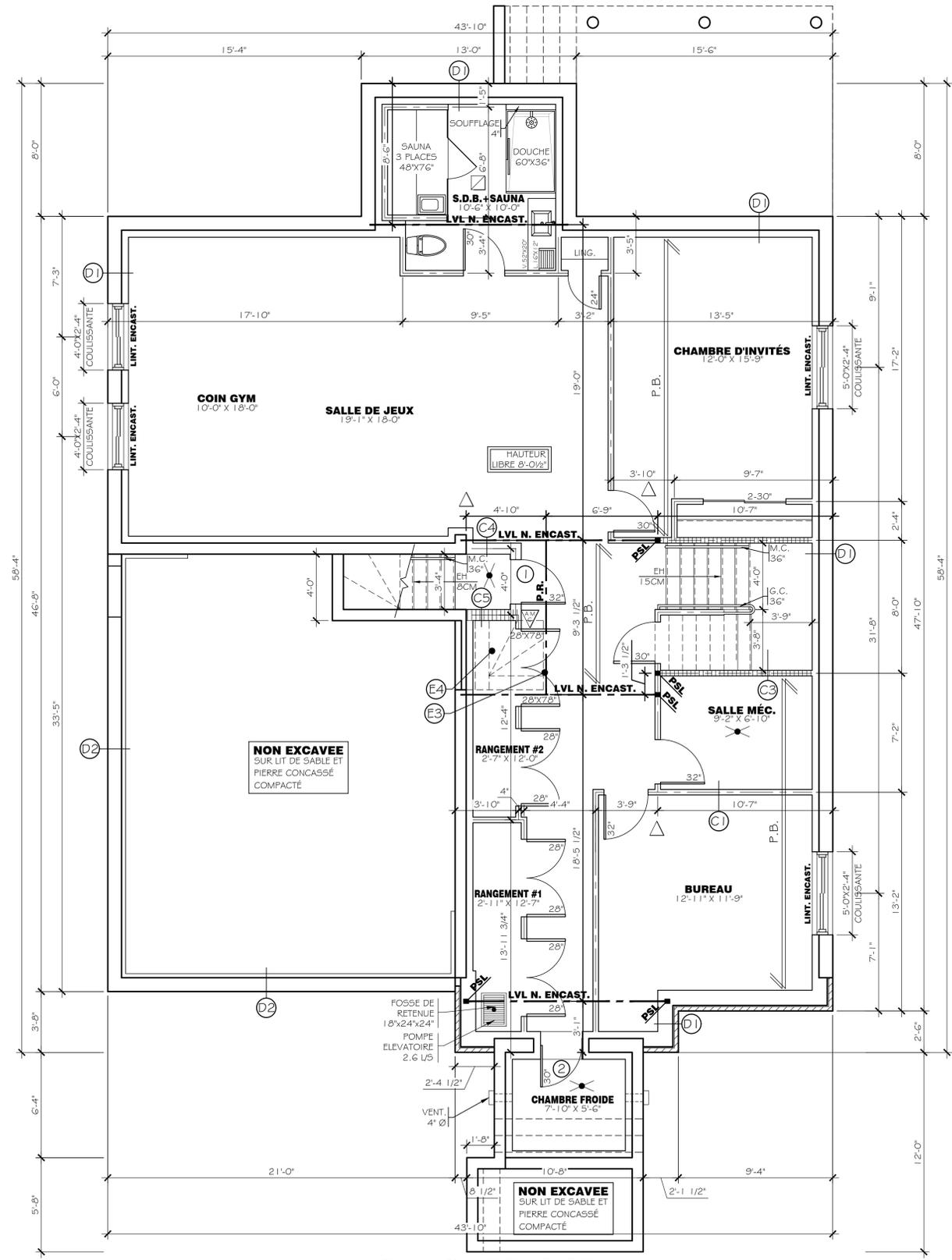
NOTE : PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION.

EN CE QUI CONCERNE LA TOITURE OÙ IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM VENTILÉES, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET/OU À VENIR. UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADEQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB EN VIGUEUR ET LES RÈGLES DE L'ART.

FONDATIONS

-LES FONDATIONS SUGGÉRÉES ONT ÉTÉ PRÉVUES POUR UN SOL DE CAPACITÉ PORTANTE ÉGALE À 2000lbs/psf.

-LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



PLAN DU SOUS-SOL

PRÉSENTATION
PIIA CCU
DATE: 2024-03-18

RÉVISION

1	2024-05-01
2	2024-05-24
3	2024-06-28
4	2024-08-19

POUR PERMIS ET CONSTRUCTION
DATE: 2024-09-10

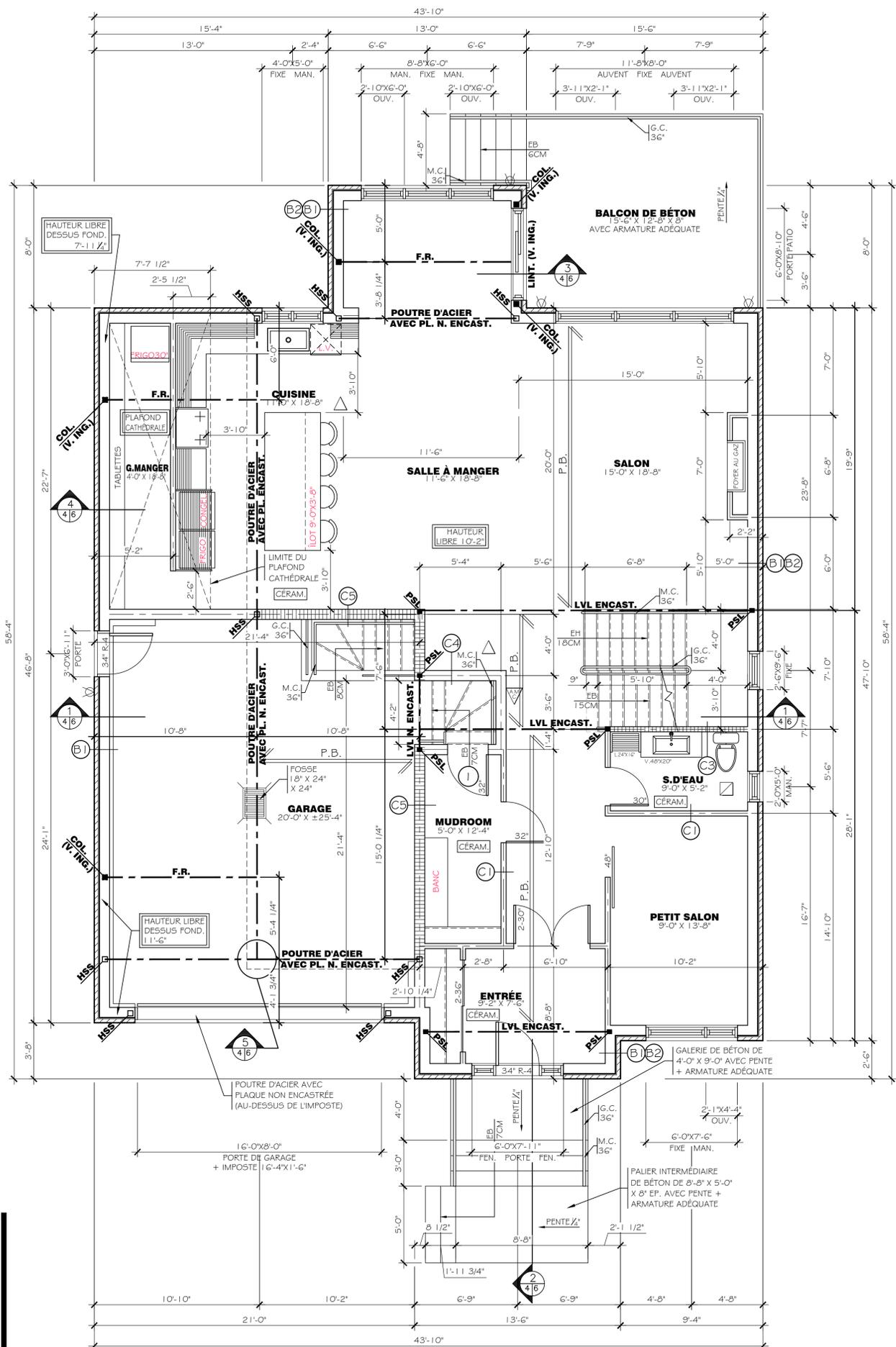
RÉVISION

Yves Bilodeau Dessinateur Inc.
(450) 668-7155 / 1-877-668-7155



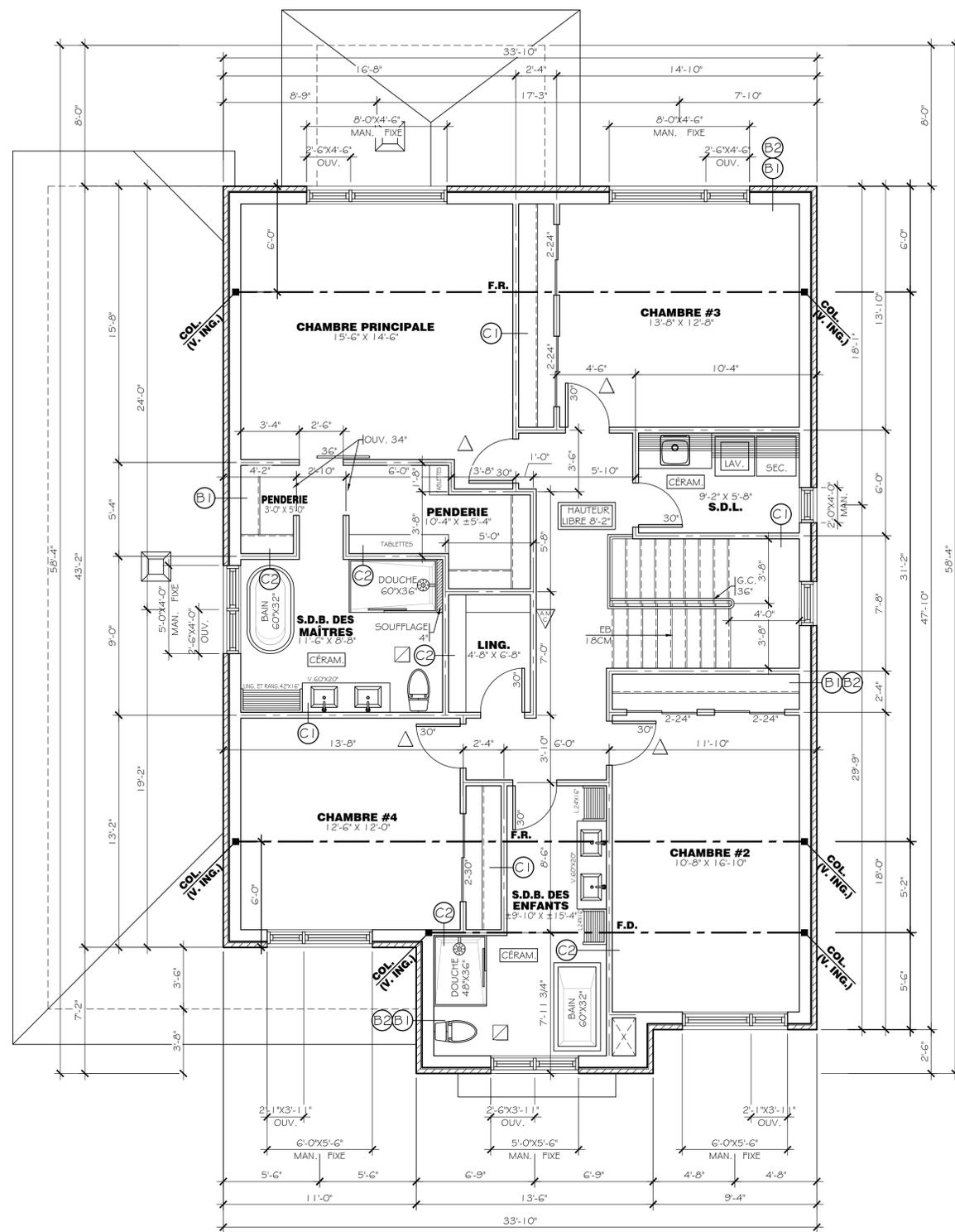
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.C.O. DE L'ÉDITION EN VIGUEUR.
- LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE MODIFIÉS SELON LA NATURE DU SOL (VOIR INGÉNIEUR)

CLIENT: DESPINA GIOUZELIS
 MODÈLE: COTTAGE
 ADRESSE: 3005 RUE SOMERSET, VILLE ST-LAURENT
 DATE: 2024-09-10
 DOSSIER: 23-107 / 1/4" = 1'-0"
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

MAISON : 1616 PI.CA. TOTAL ÉTAGE : 2 210 PI.CA.
GARAGE : 594 PI.CA.



PLAN DE L'ÉTAGE
MAISON : 1522 PI.CA.

- ① PORTE ENTRE GARAGE/MAISON CONFORME (CCQ-CNB 2010 ART:9.10.13.15.)
-PORTE À AME PLEINE, (VOIR PLAN POUR LARGEUR) (MIN. 32")
-SEUIL COUPE-FROID
-PRÉVOIR FERME-PORTE
- ② PORTE CHAMBRE FROIDE
-PORTE À AME PLEINE,
-SEUIL COUPE-FROID

LÉGENDE # ABRÉVIATIONS

- ← SENS DES POUTRELLES
- P.B. POUTRELLE DE BOIS
- F.R. FERME RENFORCÉE
- F.D. FERME DOUBLÉE
- ⚡ ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- ⚠ AVERTISSEUR DE FUMÉE ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX
- ⚠ AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- ⊠ VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ
- ▨ CLOISON PORTEUSE
- ⦿ DRAIN PLANCHER 4"Ø
- VOIR INGÉNIEUR DU FAB.

NOTES GÉNÉRALES

- *L'ENTREPRENEUR S'ERA TENU DE MESURER ET VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
- *LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR LORS DES TRAVAUX.
- *LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.
- *ESCALIER: ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8".
- *INGÉNIEUR:
-VENTILATION, MÉCANIQUE, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE, SÉCURITÉ INCENDIE: PAR INGÉNIEUR
-SEMELLES ET FONDATIONS À TITRE INDICATIF, À ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR.

NOTE SALLE DE BAIN:

PRÉVOIR REMPLACER GYPSE 1/2" PAR GYPSE 1/2" HYDROFUGE DANS CHAQUE SALLE DE BAIN AYANT UN BAIN ET/OU UNE DOUCHE (SELON ART. 9.29.2. (CCQ-CNB 2010))

NOTE : LE GARAGE SERA RELIÉ À UNE FUTURE FOSSE SEPTIQUE AINSI QU'UN CHAMPS D'ÉPURATION OU ÉCOFLOW, SELON NORMES APPLICABLES.

NOTE MUR EXTÉRIEUR
LA RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE DES MURS ET DES FONDATIONS, SOIT LEUR CAPACITÉ PORTANTE, REVIENT À L'ENTREPRENEUR OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE : LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE LÉPINETTE STRUCTURALE. LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE : LA STRUCTURE D'ACIER, DE BOIS ET LES FONDATIONS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.

NOTE: PRÉVOIR VÉRIFIER LES COLONNES AJUSTABLES OU COLONNES PSL SI LEUR CAPACITÉ PORTANTE EST ADÉQUATE (V. ING. DU FABRICANT).

NOTE: PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION.

EN CE QUI CONCERNE LA TOITURE OÙ IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM VENTILÉES, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET/OU À VENIR. UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADÉQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE CNB EN VIGUEUR ET LES RÈGLES DE L'ART.

FONDATIONS
-LES FONDATIONS SUGGÉRÉES ONT ÉTÉ PRÉVUES POUR UN SOL DE CAPACITÉ PORTANTE ÉGALE À 2000lbs/psf.
-LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PRÉSENTATION
PIIA CCU
DATE: 2024-03-18

RÉVISION	
1	2024-05-01
2	2024-05-24
3	2024-06-28
4	2024-08-19

POUR PERMIS ET CONSTRUCTION
DATE: 2024-09-10

RÉVISION	

Yves Bilodeau Dessinateur Inc.
(450) 668-7155 / 1-877-668-7155



- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.C.O. DE L'ÉDITION EN VIGUEUR.
- LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE MODIFIÉS SELON LA NATURE DU SOL. (VOIR INGÉNIEUR)

CLIENT: DESPINA GIOUZELIS
MODÈLE: COTTAGE
ADRESSE: 3005 RUE SOMERSET, VILLE ST-LAURENT
DOSSIER: 23-107 / 1/4" = 1'-0"
DATE: 2024-09-10

